

Ils reçoivent des menaces pour avoir vacciné



Comme plusieurs de ses confrères, le Dr Poncet a reçu une lettre de menace parce qu'il s'est inscrit sur la liste des médecins volontaires pour vacciner la population valaisanne. INFOGRAPHIE GALLAY/PHOTO BITTEL

CORONAVIRUS Démêler le vrai du faux

Ce que dit le courrier des opposants au vaccin et ce que l'on en sait: un savant mélange de vrai et de faux.

Le vaccin à ARN messenger est une expérience génique.

FAUX «Après utilisation, l'ARN reste dans le cytoplasme, où il est dégradé après un court laps de temps. Il ne pénètre pas dans le noyau de la cellule et ne peut donc pas affecter le génome humain», explique Swissmedic dans ses Recommandations de vaccination.

Les vaccins n'ont pas été testés sur les personnes âgées et leur sont déconseillés.

FAUX Ils ont été testés sur toutes les tranches d'âge. L'Allemagne vient d'émettre des doutes sur la pertinence du vaccin d'Astrazeneca pour les personnes âgées en raison d'un manque de données concernant son efficacité. Mais ce n'est pas un vaccin à ARN (Moderna et Pfizer le sont). Dans le même temps, l'agence européenne vient au contraire de l'autoriser sans limite d'âge.

Les personnes vaccinées devront continuer à porter le masque et à respecter les gestes barrières.

VRAI «On ne dispose pas encore d'informations sur la durée de protection, ni sur l'efficacité quant à la prévention des transmissions», selon Swissmedic.

La personne vaccinée doit rester sous surveillance de son médecin pendant vingt minutes.

VRAI En raison d'un risque de choc anaphylactique pour les personnes qui seraient allergiques à l'un des composés, notamment le polyéthylène glycol. Mais ce risque existe aussi avec de nombreux médicaments. Et l'on peut soigner cette réaction allergique.

Les vaccins contiennent des adjuvants comme l'aluminium, dangereux pour la santé.

VRAI Pour certains vaccins, mais pas pour la nouvelle technologie à ARN messenger. «Les vaccins à ARN sont des vaccins inactivés qui ne contiennent ni adjuvants, ni conservateurs», selon Swissmedic.

Des dizaines de décès aux quatre coins du monde sont rapportés suite à l'injection.

VRAI Ces informations sont collectées dans le cadre de la surveillance des effets secondaires des médicaments. Tous les événements indésirables doivent être rapportés aux autorités, mais cela ne signifie pas qu'il y a un lien de cause à effet avec la prise du médicament. Les autorités analysent ensuite ces signalements pour déterminer s'ils ont été provoqués par le vaccin. En l'occurrence, jusqu'à maintenant, aucun décès n'a pu être attribué aux vaccins. Les personnes, parfois très âgées, qui sont décédées après une vaccination sont mortes pour une autre raison.

CORONAVIRUS Plusieurs médecins ont reçu une lettre d'opposants aux vaccins contre le Covid les menaçant de plainte pénale. L'argumentaire est très proche de celui des mouvances complotistes.

PAR MARIE.PARVEX@LENOUVELLISTE.CH

Jean-Michel Poncet est pédiatre dans le Chablais. Quand la campagne de vaccination contre le Covid a commencé, il s'est inscrit volontairement sur la liste des médecins pratiquant la vaccination en Valais. Mais vendredi dernier, il a trouvé, dans sa boîte aux lettres, une missive de plusieurs pages le menaçant de plainte pénale. Le courrier, également reçu par d'autres médecins figurant sur la liste publique de ceux qui vaccinent, est signé d'un «Collectif d'opposants à une vaccination expérimentale sur les humains».

que les risques pour les patients sont trop importants avec cette technologie. Leur site renvoie à un homologue français proposant de faire de la «réinformation» sur le Covid, un terme le plus souvent



Je reçois 14 francs 50 par injection, selon un contrat passé avec la Confédération.

DR JEAN-MICHEL PONCET
PÉDIATRE À MONTHEY

Auteurs anonymes

Nous n'avons pu trouver aucune trace d'un tel collectif, mais leurs arguments ressemblent en partie à ceux du Collectif Santé, qu'il cite d'ailleurs. Le Collectif Santé est l'auteur d'un moratoire contre la vaccination par les produits dits à «ARN messenger», soit les vaccins commercialisés par Pfizer et Moderna. Signé par plusieurs centaines de médecins, infirmiers, thérapeutes, naturopathes, chamanes, parmi lesquels des Valaisans, ce moratoire estime

utilisé par l'extrême droite pour mettre en avant des vérités qui auraient été occultées par les médias traditionnels. Analysés par nos confrères du «Temps», les arguments de ce collectif sont en partie scientifiquement faux.

Un «génocide» et un complot

Mais le courrier reçu par Jean-Michel Poncet ce vendredi va plus loin. «De nombreux procès sont en cours et les coupables de ce génocide seront tra-

duits en justice (...), menace-t-il. S'il cite dans ses premières pages quelques études scientifiques éparées, le propos se clôt sur des thèses typiques des mouvances complotistes: «A propos, savez-vous ce que Covid signifie? Et si c'était un composant du vaccin? (...) C'est l'alliance qui fait la promotion d'une identité numérique mondiale.»

Jean-Michel Poncet a transmis ce courrier aux autorités et à la Société médicale du Valais. «Ça ne me choque pas que des gens s'opposent aux vaccins, mais ce courrier est un peu extrémiste.» Il reçoit ainsi des patients âgés à leur demande.

«Comme pédiatre, j'ai une grande habitude de la vaccination que je pratique aussi dans les écoles», explique-t-il. «Je me suis inscrit pour vacciner des adultes, parce que je pense que c'est utile à la société.» Accusé par les opposants de percevoir de l'argent pour faire ces vaccinations, il répond: «Je reçois 14 francs 50 par injection, selon un contrat passé avec la Confédération. Cela inclut la préparation, la réalisation du certificat de vaccination et la surveillance des personnes après l'injection. Ce n'est pas pour des motifs pécuniaires que je fais des vaccins.»

Aucune responsabilité pour les médecins

La Société Médicale du Valais (SMVS) et le Service de la santé publique (SSP) ont été informés du fait que divers courriers et avis anonymes résolument opposés à la vaccination contre le Covid-19 ont été envoyés à plusieurs médecins en lien avec une éventuelle responsabilité des médecins vaccinateurs. La SMVS et le Service de la santé publique précisent que le médecin vaccinateur n'encourt aucune responsabilité s'il respecte les règles de l'art. Les médecins qui reçoivent les courriers anonymes qui circulent à l'heure actuelle n'ont donc aucune démarche particulière à entreprendre, assurent encore les autorités.